



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2023/07

**Réunion du 28 février 2023 à 19h00
sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 21/02/2023

Date d'affichage : 21/02/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER et M. Hubert RENOLLET

Excusés avec pouvoir de vote : M. Pascal COLSON a donné pouvoir à Mme Valentine DION, Mme Geneviève COSSON donne pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à M. Yann DUGARD et Mme Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER

Secrétaire de séance : Mme Martine BAUDART

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MOYENS 2023 A L'ASSOCIATION FJEPSCS LA PASSERELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de subvention formulée par le FJEPSCS La Passerelle, pour l'année 2023, représentant la somme de 54 000 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à hauteur de 26 voix POUR et 1 abstention (Mme Agnès HAUDECOEUR) :

- D'APPROUVER la convention de moyens 2023 à l'association FJEPSCS La Passerelle représentant une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 de 54 700 €, telle que figurant en annexe
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir

Fait en mairie le
Le Maire,
Yann DUGARD



**Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :**